

MODALITES- REGLEMENTATION - INTERNAT

MODALITES CANDIDATURES

FICHE CANDIDATURE

La fiche candidature doit être complétée de façon **numérique** en cliquant sur le lien ou en utilisant la pièce jointe à la fin de la page internet.

La fiche candidature doit ensuite être enregistrée sous cette forme :

section demandée.nom.prenom.pdf

- Elle est à renvoyer **uniquement par mail** à l'adresse suivante :

section-sportive.0691644m@ac-lyon.fr

- Mettre **en objet du mail** :
la section demandée, le nom et prénom de l'élève.

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA FICHE DE CANDIDATURE

Attention les documents doivent obligatoirement être sous format PDF

- Copie des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de la classe de 3ème
- Une lettre de motivation de l'élève
- Si demande d'internat, la fiche de demande internat en pièce jointe de façon **numérique**

Les dossiers de candidatures sont à envoyer à compter du
Lundi 25 mars 2024 jusqu'au 19 avril 2024 date butoir.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ENVOYE HORS DELAIS
NE SERA PAS TRAITE.**

REGLEMENTATION

Les candidatures pour les sections sportives ne s'adressent qu'aux
élèves entrant en classes de

SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- Lors de la réception de la fiche de candidature, et des pièces complémentaires **les bulletins scolaires sont étudiés par le chef d'établissement.**
- **Si les résultats sont concluants**, vous serez informé par mail que le dossier a été retenu sur le plan scolaire.
Dans ce cas, Le dossier est transmis par le chef d'établissement **au club référent**, celui-ci vous contactera pour vous convoquer **aux tests sportifs.**
- **Si les résultats sont insuffisants**, le dossier ne sera pas transmis au club, vous serez informés par mail du refus de la candidature en section sportive.
- **Si le club valide les tests sportifs** de votre enfant, vous recevrez par mail, de la part de l'établissement, une lettre d'admissibilité de votre enfant en section sportive.
- **Si le club ne valide pas les tests sportifs**, vous recevrez par mail, de la part de l'établissement, une lettre de non admissibilité en section sportive. Une liste des élèves admissibles est alors transmise par l'établissement aux services du rectorat.

ATTENTION, l'admission définitive en section sportive est validée au moment de l'affectation par les services académiques fin juin. (Résultat Affelnet, le 26 juin 2024)

INTERNAT

L'admission à l'internat n'est pas de droit ; **les places sont limitées.**

La réponse est fondée sur l'éloignement, des difficultés de transport, un projet spécifique.

Les places sont ensuite attribuées en fonction des disponibilités et du nombre de demandes.

Aussi, il est recommandé de disposer d'un bon dossier scolaire.